



Souci financier avec mon fils

Par **berny8391**, le **29/09/2016 à 14:34**

Bonjour,rrnrnJ'ai mon fils de 18 ans, majeur mais encore étudiant, qui exige que l'on lui paye sa carte imaginaire de bus. Le fait qu'il soit majeur mais étudiant, est-ce que je suis dans l'obligation de devoir lui payer ?rnApparemment, s'il a une amende, je suis dans l'obligation de la payer ? Est-ce vrai ?rnD'avance, merci pour votre réponse.rnrnCordialement.

Par **cocotte1003**, le **29/09/2016 à 14:46**

Bonjour, vous rêvez ! vous et son père assumez financièrement votre fils jusqu'à ce qu'il puisse le faire lui même, du moment qu'il poursuit ses études ou cherche activement un emploi, cordialement

Par **Tisuisse**, le **29/09/2016 à 14:49**

Bonjour,rrnrnTant que votre fils n'est pas indépendant financièrement, vous devez effectivement l'aider dans ce domaine. Cependant, si vous lui donnez l'argent pour qu'il achète sa carte d'abonnement mais qu'il dépense cet argent pour autre chose, s'il se prend une amende, ce sera à lui, et lui seul, de payer son amende. Vous n'êtes plus responsable de lui, ni sur le plan pénal, ni sur le plan civil. Le fisc mettra le temps qu'il faut pour se faire payer mais ce sera à votre fils de régler cette dette, pas à vous.

Par **morobar**, le **29/09/2016** à **15:34**

Bonsoir,rnIl convient de préciser qu'il appartient à l'enfant majeur de réclamer cette obligation alimentaire, soit par voie amiable, soit par voie judiciaire auprès du JAF.

Par **mariedf92**, le **01/10/2016** à **21:05**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnnet vous pouvez envisager une médiation familiale pour réfléchir avec lui et un médiateur pour voir comment les parents peuvent l'aider financièrement.